

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Maire.

Présents : Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU, Brigitte DESSENNE, Valérie FLICHY, Philippe FAUQUET, Franck GUILLEMET, Aurore L'HOMME, Evelyne MIGNON, M. VALENTIN

Procurations : Isabelle DURAND à Evelyne MIGNON
Claude VAILLE à Valérie FLICHY

Secrétaire de séance : M. FAUQUET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2020 n'apporte aucune observation, il est approuvé à **l'unanimité**.

Ordre du jour

- Décisions du Maire
- Proposition d'honoraires Eglise St Aubin
- Exonération du loyer pour le bail commercial
- Choix de l'entreprise de travaux - Aménagements de Sécurité RD 838
- Désignation d'un référent pour le projet « Géo Ile de France »
- Boîtes à livres
- Représentants pour siéger au sein des commissions intercommunales
- Divers

Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend ACTE des décisions du Maire, prises par délégation de compétences du Conseil Municipal.

Décision N°	Date	Objet	Montant	Date accusé réception Préfecture	Service
2020-001	17/11/2020	Division de la parcelle W 44	1 155.00 € HT	11/12/2020	Urbanisme
2020-002	17/11/2020	Division de la parcelle B 820 pour cession à la commune	1 150.00 € HT	11/12/2020	Urbanisme
2020-003	17/11/2020	Division parcellaire en 2 lots (1 lot bâti et, 1 lot destiné à être rattaché à la propriété voisine)	1 250.00 € HT	11/12/2020	Urbanisme

M. le Maire est interrogé sur ce que comporte la décision 2020-003, il rappelle qu'il s'agit du bornage d'une partie de parcelle communale Rue des Pavillons, pour cession à un administré.

Un élu a demandé des informations sur la vente d'une parcelle. Une réponse lui a été apportée sur ce sujet par M. le Maire.

Proposition d'honoraires église Saint Aubin

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser des études préalables aux travaux qui devront être effectués dans l'église dans les années à venir.

Pour cette étude, Mme Rouquette, architecte, sera accompagnée par des bureaux d'étude structure et d'économie de la construction. Un diagnostic parasitaire et une préconisation sur les décors peints et les enduits extérieurs viendront compléter cette offre.

Cette étude permettra par la suite de planifier des travaux à plus ou moins long terme, en fonction des priorités établies par l'étude.

Une subvention de 4569 euros est prévue par la DRAC, le Département s'engage à subventionner cette étude mais le montant n'est pour l'instant pas connu.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la proposition d'honoraires présentée par l'architecte d'un montant total de 22 847.00 € HT et autorise, le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Exonération du loyer pour le bail commercial

Compte tenu de la situation économique, M. le Maire propose d'apporter son soutien au restaurateur occupant un local communal, et de l'exonérer de loyer à compter du 1^{er} janvier 2021 et ce pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Choix de l'entreprise de travaux pour l'aménagement de sécurité de la RD 838

Les trois entreprises consultées ont répondu dans les délais fixés et ont les références et les moyens pour bien exécuter ces travaux.

L'estimation était de 68 000,00 € HT

Au vu de cette analyse, le conseil municipal retient à l'unanimité, le devis de l'entreprise LVL au montant de 57 033,00 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents utiles à cette délibération.

Pour rappel, ce projet sera subventionné à 80% par les amendes de police.

Désignation d'un référent pour le projet « Géo ile de France »

Aucun conseiller ne souhaite être référent sur ce projet.

Boîtes à livres

Les Clubs Lions propose à la commune de signer une convention pour acquérir une boîte à livres au prix unitaire de 240 € ttc. Le Lions club prenant à sa charge 240 euros, soit 50% du coût total 480 euros.

Le Maire propose d'acquérir 2 boîtes à livres, à l'unanimité le conseil municipal décide de signer la convention et d'acquérir 2 boîtes à livres. Les emplacements pour les installations sont : Place de la mairie et place de la pizzeria. Mme Mignon en sera la référente.

Représentants pour siéger au sein des commissions intercommunales

Les conseillers municipaux qui siègeront au sein des commissions intercommunales pour y représenter notre commune sont :

- **Commission 1** : *Projet de territoire, aménagement de territoire (numérique, mobilités) stratégie, identités territoriales, coopérations-mutualisation.* **Mme Vaile Claude**

- **Commission 2** : *Finances, commande publique, RH, patrimoine intercommunal (bâti, voirie, accessibilité...).* **M. André Nicolas**

- **Commission 3** : Services à la population (multi-accueil, ACM, périscolaire, études dirigées, guichet unique, piscines, MJD), culture, label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH). **M. André Nicolas**

- **Commission 4** : Attractivité et développement économique, et touristique, logement et habitat, inclus (habitat voyageur), politique de la ville. **Mme Vaillat Claude**

- **Commission 5** : Agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, environnement, transition énergétique. **M. Fauquet Philippe**

- **Commission 6** : Eau, assainissement, eau pluviales urbaines GEMAPI. **M. Guillemet Franck**

Divers

Recensement de la population

L'INSEE a décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement dans le courant du 2^{ème} semestre 2021.

Contrat rural

La Région et le Département ont validé notre contrat rural, nous sommes dans l'attente des notifications.

Vitrail de l'église

Suite aux désordres découverts pendant les travaux effectués par M. Romain Aubrun sur la façade ouest, une consolidation en bois, du vitrail, a été réalisée.

Parole donnée aux déléguées des Syndicats et des commissions.

Subvention aux associations communales

M. le Maire est interpellé sur le fait que certaines associations n'ont pas reçu leur subvention 2020.

M. le Maire explique :

Afin de bénéficier des subventions communales, les associations devront fournir un descriptif des actions réalisées au cours de l'année ainsi que des actions prévues l'année suivante.

Commission Cadre de vie

A la suite d'échanges entre un administré et certains élus concernant l'entretien du cimetière, il est proposé que cette personne soit invitée à la réunion de la commission « cadre de vie » lorsqu'elle traitera de ce sujet.

Rencontre avec les conseillers du SIARJA qui doivent nous retourner 3 projets d'aménagements végétalisés du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du conseil le samedi 19 décembre 2020 – sans public.